



Introduction

Vous êtes intéressé par le projet ENT école et vous souhaiteriez en savoir davantage. Ce document va vous donner quelques éléments.

L'inscription d'une classe ou d'une école dans le projet académique ENT école passe par le conventionnement de la commune avec le rectorat de l'académie de Montpellier. La commune s'engage ainsi au côté de l'éducation nationale, et elle apporte une contribution financière annuelle au projet calculée suivant le nombre d'élèves concernés (1,5€ par élève et par an). L'académie s'engage à fournir la solution applicative (logiciel Beneylu) hébergée sur les serveurs du rectorat, elle assure la maintenance, l'évolution du produit, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs, la formation et elle met à disposition des ressources pédagogiques à travers l'ENT.

L'ENT école propose des modules pour le travail des enseignants avec les élèves, mais aussi un service personnalisé pour les communes pour faciliter sa relation avec les familles (page portail d'accès pour la commune et modules ouverts au périscolaire).

Qui fait la demande pour utiliser l'ENT école et comment cela se passe ?

- ▶ L'initiative peut venir d'un ou plusieurs enseignants, mais la **demande doit être partagée avec le directeur et soumise au maire ou aux services compétents de la mairie**. Les parents d'élèves peuvent demander des informations sur l'utilisation du numérique à l'école et les prévisions d'usage d'un ENT ; le conseil d'école et les différentes réunions d'information sont les lieux privilégiés pour poser vos questions.

La mise en œuvre d'un ENT va de pair avec une politique d'équipement informatique engagée par la mairie et la volonté des enseignants d'utiliser ces outils dans leur pratique pédagogique.

- ▶ Une fois que l'accord est trouvé entre l'équipe enseignante et la mairie pour s'engager dans l'ENT, **une convention est signée par le maire et le recteur de l'académie de Montpellier**. Cette convention définit aussi quelles écoles et quelles classes utiliseront l'ENT : l'utilisation de ce nouvel outil peut se faire de manière progressive et ne pas concerner toutes les classes et toutes les écoles dès la première année, c'est le cas particulièrement des grosses communes.

- ▶ Dès que la convention est signée, **les écoles et classes concernées sont activées**. Elles ont désormais accès à l'ENT école. Tous les comptes des élèves et des enseignants sont créés afin de travailler avec cet outil. En effet l'ENT est un espace sécurisé et la plupart des modules disponibles sont accessibles après une authentification.

L'ouverture de l'ENT aux parents est un choix réservé à l'enseignant et au directeur qui proposeront plusieurs solutions en fonction des projets pédagogiques. Certains services sont accessibles aux parents sans authentification directement sur Internet, par exemple des pages de présentation concernant l'école ou des activités réalisées avec les élèves.

D'autres services nécessitent une authentification comme le cahier de texte de la classe ou des outils de communication. L'enseignant informera alors les parents et leur fournira les éléments nécessaires pour entrer dans l'ENT.

